

La Chaux-de-Fonds, le 24 juillet 2026

CONVOCATION - Session 2026**EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE****ASSISTANT-E EN PROMOTION DE L'ACTIVITÉ
PHYSIQUE ET DE LA SANTÉ CFC****Session de rattrapage**Chef-expert :**Monsieur Grégory Loeffel**Courriel : Gregory.Loeffel@rpn.ch

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ECRITES	
Date	Mercredi 9 septembre 2026
Horaire	09h00-12h15
Candidat-e	VD.23.1392 <i>Le candidat se munira de matériel pour écrire.</i> <i>La calculatrice électronique de poche (sans bande imprimante et infrarouge) est autorisée lors de l'épreuve de calcul professionnel.</i> Tablette et/ou ipad non autorisés.
Surveillant	Grégory Loeffel
Lieu	Salle D310, bâtiment D, CPNE AS, Maladière 62, 2000 Neuchâtel

TRAVAIL PRATIQUE EN INSTITUTION		
Date	Lundi 14 septembre 2026	Mercredi 16 septembre 2026
Horaire	09h00-16h30	09h00-16h30
Candidat-e	GE.25.0658	VD.23.1392
Formateur-trice	Article 32	Anthony Robert
Expert-e 1	Grégory Loeffel	Sven Coendet
Expert-e 2	Clavien Kuenzi	Bastien Neuhaus
Lieu	CPNE Maladière 84 2000 Neuchâtel	L'Usine Fitness 23 Chemin du Millieu 6 1580 Avenches

Pour le travail pratique, le-la candidat-e doit se présenter 10 minutes avant le début de l'épreuve, en tenue professionnelle (tenue de sport complète, chaussures de sport, de quoi écrire, calculatrice).

Le-la candidat-e peut consulter les manuels professionnels (dossier des cours interentreprises).

En cas de non-respect de ces consignes, le-la candidat-e sera immédiatement sanctionné-e par le renvoi et l'attribution de la note 1,0.

Le jour de la procédure de qualification TPI, le-la candidat-e ne doit pas être astreint-e à d'autres tâches que celles décrites sur le document de planification validé par le chef-expert.

À l'attention des expert-e-s : aussitôt la procédure de qualification terminée, l'ensemble des documents doivent parvenir au chef-expert dans leur version originale ; aucune photocopie ne sera effectuée.

Nous rappelons à tou-te-s les expert-e-s, quelle que soit leur fonction, que la tenue de sport n'est pas obligatoire ; toutefois une tenue civile correcte est exigée.

L'horaire de la journée du TPI est le suivant :

Durée totale du TPI = 300 minutes, documentation 90 minutes, entretien professionnel 30 minutes.

- **09h00 à 14h30 (pause de 30 minutes incluse)**
- **14h30 à 16h00 : documentation**
- **16h00 à 16h30 : entretien professionnel**

En cas d'absence le jour du TPI ou d'accident durant l'examen, seul un certificat médical donnera droit à une répétition de l'examen sans enregistrement d'un échec.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

La décision d'échec sera notifiée aux candidat-e-s neuchâtelois-es par lettre recommandée.

La liste des candidat-e-s neuchâtelois-es ayant réussi leurs examens peut être consultée en tout temps sur le site : www.ne.ch/examens.

Les autres candidat-e-s doivent se renseigner auprès du service de la formation professionnelle de leur canton.

Office des apprentissages
Pôle Santé – Arts – Nature

Annexes :

- liste des candidat-e-s
- guide pour les procédures de qualification

Distribution :

- aux candidat-e-s
- aux expert-e-s et membres de la CEFA
- au CPNE – Pôle AS
- SFP GE/VD